



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :
Christine GROLLEAU
Tél. : 01.60.76.32.42
Fax. : 01.60.76.33.81
mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

Séance du 18 avril 2013

Avis n° 3

N/réf : SEA/130 268

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Dourdan

Le projet de PLU arrêté est présenté à la commission par M. LEGOIS, Maire de Dourdan

L'avis est déclaré favorable à l'unanimité

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Avis favorables : 9 (5 présents + 4 pouvoirs)

Commentaire :

La commission approuve la démarche de délimitation de l'enveloppe urbaine qui présente un intérêt remarquable en matière de gestion économe de l'espace.

Elle constate avec regret la disparition des deux tiers des emplois agricoles de la commune ces dix dernières années, dans le domaine du maraîchage et de l'horticulture et tient à signaler aux élus qu'il s'agit d'un secteur fragile qui requiert une écoute particulière.

Concernant les chemins ruraux agricoles et forestiers, la commune reconnaît qu'elle en a délaissé la gestion à un moment donné. La commune a déjà pris des mesures pour améliorer leur entretien.

Il arrive en effet que des champs soit laissés en jachère en raison de retards d'élagage, empêchant l'accès à certaines parcelles, ce qui représente un manque à gagner pour les exploitants concernés.

La commission qui approuve globalement le projet de PLU, invite cependant la commune à prévoir une densification de la zone de la Minière, même si cette dernière ne pourra être urbanisée à court terme, sans une modification du PLU. Dans cette hypothèse, la commission pourrait envisager la possibilité de s'auto-saisir du projet.

Le président de la CDCEA,
représentant le Préfet

Olivier de SORAS

Cet avis est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Structures-Foncier-agricole/CDCEA>